



## LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE Comité Directeur du 20 Juin 2020

### APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COLLÈGES

Les élections des membres des Collèges de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire se tiendront **le 20 Juin 2020 à 9h00 aux PONTS DE CE (49)** lors du Comité Directeur de la Ligue.

#### Postes à pourvoir :

- Collège **TECHNIQUE** .....1 pour 8 membres
- Collège **DE CHRONOMETRAGE** .....2 pour 8 membres
- Collège **MEDICAL** .....2 pour 3 membres
- Collège **DE FORMATION** .....8 pour 14 membres
- Collège **ENVIRONNEMENTAL**.....3 pour 5 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue :

- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 5 JUIN 2020 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à la désignation des membres des collèges et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire à l'adresse suivante :

**Ligue Motocycliste des Pays de la Loire – 14 rue des Saules – ZA des Acacias 44260 SAVENAY**

PS : Merci de joindre une photo pour la présentation des candidats.

---



## LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE Comité Directeur du 20 Juin 2020

### ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COLLÈGES

Selon l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire :

#### ELECTIONS POUR LES COLLÈGES SUIVANTS :

- Collège **TECHNIQUE** .....8 membres
- Collège **DE CHRONOMETRAGE** .....8 membres
- Collège **MEDICAL** .....3 membres
- Collège **DE FORMATION** .....14 membres
- Collège **ENVIRONNEMENTAL**.....5 membres

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Code Postal : | ..... |      Ville : .....

Licence : | ..... |      Club : .....      Dépt : | ..... |

Déclare être candidat(e) au sein du :

- Collège **TECHNIQUE**
- Collège **DE CHRONOMETRAGE**
- Collège **MEDICAL**
- Collège **DE FORMATION**
- Collège **ENVIRONNEMENTAL**

Fait à : ..... le .....

*Signature du ou (la) candidat(e) :*

NB : Merci de joindre une photo pour la présentation visuelle.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception **avant le 5 JUIN 2020**, le cachet de la poste faisant foi.